

Animaux errants

Vous trouvez des animaux en divagation sur la commune, merci de contacter l'association ANIM'TOIT

Anim'toit, un refuge mais aussi une fourrière

Une fourrière est une structure « communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 221-25 et L. 211-26 » (article L. 211-24 du CRPM). Il s'agit donc d'un service public relevant des collectivités territoriales.

Anim'toit vous accueille :

Lundi

9h-12h

16h-18h

Jeudi

9h-12h

16h-18h

Mardi

9h-12h

16h-18h

Vendredi

9h-12h

16h-18h

Mercredi

9h-12h

14h-17h

Samedi

-

14h-17h

Aux heures d'ouverture de la mairie, si vous trouvez un animal, la mairie dispose d'un appareil pour lire la puce et déterminer le propriétaire.

CONTACT

Anim'toit

2 rue des violettes
44260 PRINQUIAU

 06 42 02 37 90

 [Site Internet](#)